

## GUIDE POUR RÉALISER UNE DEMANDE DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le PAI est élaboré à chaque entrée dans une école maternelle, élémentaire, un collège et un lycée, pour la durée de la scolarité dans le même établissement, sous réserve de la transmission des éléments nécessaires par les responsables légaux, à chaque rentrée scolaire. Le PAI peut être révisé ou modifié à tout moment de la scolarité en cas d'évolution de la pathologie, de l'environnement et en cas de changement d'école ou d'établissement, à la demande de la famille. Il peut également être arrêté à leur demande.

Le PAI pourra rester valable tant que l'enfant est dans l'établissement et ne devra pas systématiquement être renouvelé chaque année.

**Concernant les allergies alimentaires, Il doit impérativement être complété par un allergologue à chaque rentrée scolaire, il est joint à ce courrier**

Le PAI est formalisé dans un document comportant **3 parties indispensables** :

- **Partie 1** : renseignements administratifs et signatures des parents et personnels de l'école
- **Partie 2** : aménagements et adaptations, commune à toutes les situations et comprenant des éléments pédagogiques avec une description des aménagements à mettre en œuvre

### Partie 1 et partie 2

*Ces deux premières parties sont remplies par le directeur d'école ou chef d'établissement et le médecin EN qui élabore le PAI et doivent être complétées par une partie 3.*

- **Partie 3** : partie standard ou spécifique pour chaque type de pathologie selon les besoins, comportant des éléments médicaux mais ne révélant pas le diagnostic et constituant la fiche CAT : « Conduite à tenir en cas d'urgence ».

***Cette partie 3 doit être complétée par le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant.***

***Il y a six fiches « conduite à tenir en cas d'urgence » spécifiques, pour certaines pathologies :***

- Fiche n°1 et document de liaison\* : Asthme
- Fiche n°2 et document de liaison\* : Allergie (alimentaire ou à pique d'insecte)
- Fiche n°3a, Fiche n°3b et document de liaison\* : Diabète
- Fiche n°4 : Crise convulsive
- Fiche n°5 : Pathologie onco-hématologique
- Fiche n°6 : Drépanocytose
- Fiche standard pour toutes les autres Pathologies

Les fiches sont disponibles, remplissables et imprimables directement en ligne sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>

\* Documents confidentiels de liaison entre médecins traitants spécialistes et médecins de l'éducation nationale disponibles si vous l'estimez nécessaire.